



**VILLE DE MENTON**  
Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 25 juin 2019 à 19 heures**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire, <i>Président de séance</i>	M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire	Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire	Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
M. Christian TUDES, adjoint au maire	M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire	M. Fabrice PINET, conseiller municipal
M. Yves JUHEL, adjoint au maire	Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire	M. Franc COMBE, conseiller municipal ( <i>à c/de 19h12</i> )
M. Marcel CAMO, adjoint au maire	M. Florent CHAMPION, conseiller municipal, <i>Secrétaire de séance</i>
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire	M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire	M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire	M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal	Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal	M. Philippe BRIAND, conseiller municipal
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal	

**Avaient donné pouvoirs :**

M. Nicolas AMORETTI (*jusqu'à 19h12*) à Mme Martine CASERIO  
Mme Nicole ZAPPÀ à Mme Patricia MARTELLI  
Mme Françoise MEFFRE à M. Henri SCANDOLA  
Mme Béatrice BIECHEL à M. Yves JUHEL  
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN à Mme Sylviane ROYEAU  
M. Claude CALVIN à M. Philippe BRIAND

**Etaient absents**

M. Franc COMBE (*jusqu'à 19h12*)  
Mme Iris FERRARI  
Mme Lydia SCHENARDI  
M. Thierry GAZIELLO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à Madame Martine CASERIO, adjoint au maire délégué à la culture, de présenter le projet « Orchestre à l'école » qui avait été voté au conseil du 17 décembre 2017. Une classe de CM2 de l'école Saint-Exupéry a été dotée d'instruments à cuivre et au travers d'une vidéo, les élèves montrent leur travail et font part de leur satisfaction au terme de la première année. Cette expérience se déroule sur deux ans. A la prochaine rentrée scolaire, cette formation musicale sera étendue à l'école Marcel Pagnol avec des instruments à cordes et à l'école Jeanne d'Arc avec des instruments à bois.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 qui est approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés – 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)**. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**Affaire n°1 : Décision modificative n°1 – budget principal, exercice 2019**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)

*Adopte la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2019, relative à des mouvements en sections de fonctionnement et d'investissement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.*

**Affaire n°2 : Participation financière pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € (dix mille euros) à la Fondation du Patrimoine – en charge de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine Français - pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris,*

*Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Commune pour l'exercice 2019 : chapitre 204, NFA 324, compte budgétaire 20423,*

*Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**Affaire n°3 : Attribution de subventions complémentaires et exceptionnelles et récompense à une athlète de gymnastique, budget principal, exercice 2019**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Décide d'attribuer une subvention de 800 € au titre de l'exercice 2019 à l'association « Des Dunes et Educus », une subvention de 800 € au titre de l'exercice 2019 à l'association « Rêves de Gazelles », une subvention exceptionnelle de 1.000 € au titre de l'exercice 2019 à l'association des Officiers de Réserve et des Officiers Honoraires du Mentonnais, une subvention exceptionnelle de 4.750 € au titre de l'exercice 2019 à l'association « La Garde » - section Gymnastique,*

*Décide d'attribuer une récompense de 500 € à Madame Lisa RODRIGUEZ (versement effectué sur le compte bancaire de sa maman, Madame Elodie RODRIGUEZ) médaillée d'or aux derniers championnats de France junior de gymnastique aérobic,*

*Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2019 : - chapitre 65, fonctions NFA 25 et 40, compte 6574 pour les subventions complémentaires et exceptionnelles, chapitre 67, fonction NFA 40, compte 6714 pour la récompense.*

**Affaire n°4 : Candidature à l'expérimentation du compte financier unique au titre des exercices 2021/2022**

*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Prend acte de la candidature de la Commune de MENTON à l'expérimentation du compte financier unique au titre des exercices 2021-2022,*

*Autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire de candidature correspondant,*

*Précise que toutes les dispositions sont prises afin que le référentiel budgétaire et comptable « M57 » soit applicable par la Commune de MENTON dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et que les courriers de candidature à l'expérimentation du compte financier unique au titre des exercices 2021-2022 seront adressés à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.*

**Affaire n°5 : Rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton – Casino de Menton – saison des jeux 2017/2018**

*Rapporteur : Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire*

**Prend acte**

*du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière (société par actions simplifiée) pour la saison des jeux 2017-2018 (du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018),*

*Précise que ce rapport est mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la mairie, à la direction générale des services – secrétariat des assemblées.*

**Affaire n°6 : Remboursement du 3<sup>ème</sup> trimestre d'une cotisation annuelle au conservatoire municipal de musique**

*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Décide de rembourser à Monsieur et Madame DEBRE Sébastien, la somme de 136,50 euros correspondant au 3<sup>e</sup> trimestre de la cotisation annuelle versée au Conservatoire municipal de musique.*

**Affaire n°7 : Convention de délégation de service public entre la Commune de Menton et la Société Française de Restauration et Services SODEXO éducation – DSP 2014-2018 – approbation de l'avenant n°3**

*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de la restauration signé avec la Société SODEXO Éducation et autorise Monsieur le Maire à le signer.*

**Affaire n°8 : Convention de délégation de service public entre la Commune de Menton et la Société Française de Restauration et Services SODEXO éducation – DSP 2019-2023 – approbation de l'avenant n°1**

*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de la restauration signé avec la Société SODEXO Éducation et autorise Monsieur le Maire à le signer.*

**Affaire n°9 : Convention de mise à disposition gracieuse de locaux pour l'école française par la commune de Vintimille**

*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Approuve la mise à disposition des locaux pour l'école française par la commune de Vintimille pour une durée de cinq années.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.*

**Affaire n°10 : Ecoles publiques du premier degré de la commune de Menton – modifications de limites de certains secteurs scolaires à compter de la rentrée 2019**

*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve la nouvelle répartition de secteurs scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune de Menton, à compter de la rentrée 2019.*

**Affaire n°11 : Règlement intérieur des cimetières communaux**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Abroge les règlements intérieurs des 9 juin 1956 et 3 décembre 1970,*

*Adopte un règlement intérieur commun pour les quatre cimetières de Menton : Trabuquet, Parc du Souvenir, Vieux Château et Vieux Monti.*

**Affaire n°12 : Tarif stationnement pour les professionnels dans les vallées du Careï et du Borrigo**

*Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Adopte les tarifs suivants en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019,*

Dénomination	Etablissements	Tarif/mois	Nombre d'emplacements maximum
Occupation du Domaine Public pour une place de stationnement pour les garagistes	Garage	60 €	2
Occupation du Domaine Public pour une place de stationnement pour les auto-écoles	Auto-Ecole	60 €	2
Occupation du Domaine Public pour une place de stationnement pour les ambulances	Ambulance	60 €	5
Occupation du Domaine Public pour une place de stationnement pour les loueurs de véhicules	Loueur de véhicule	60 €	7

*Intègre ces tarifs au Règlement de Voirie et Droits de Place.*

**Affaire n°13 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Autorise Monsieur le Maire à appliquer sur le territoire de la commune de Menton, la taxe locale sur la publicité extérieure ainsi que son augmentation,*

*Valide les tarifs de référence de droit commun, comme indiqué dans le tableau suivant :*

<b><u>Dispositif taxable</u></b>	<b><u>Coût pour l'année 2020</u></b> (par m <sup>2</sup> et par an)
Dispositifs publicitaires non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	21.10 €
Dispositifs publicitaires non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	42,20 €
Dispositifs publicitaires sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	63.30 €
Dispositifs publicitaires sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup>	126,60 €
Enseigne de moins de 12 m <sup>2</sup>	21.10 €
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	42,20 €
Enseignes à partir de 50 m <sup>2</sup>	84,40 €

*Décide de procéder au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année n en année n+1 et d'exonérer des droits de voirie uniquement les mobiliers soumis à ladite taxe.*

**Affaire n°14 : Mise à disposition de mobilier urbain – marché du 1<sup>er</sup> juin 2007 passé avec la société JC Decaux Mobilier Urbain – avenant n°2 – prolongation de délai**

*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 30 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du marché de mise à disposition de mobilier urbain passé avec la société JC DECAUX Mobilier Urbain.*

**Affaire n°15 : Délégation de service public des bains de mer – plage artificielle des Sablettes – Lot 8 Avenant n°1 pour prolongation de délai**

*Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve l'avenant de prolongation de la convention et du sous-traité du lot de plage n°8 d'une année à compter du 31 décembre 2019 et que la nouvelle date d'échéance soit fixée au 31 décembre 2020.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.*

**Affaire n°16 : Délégation de service public des bains de mer – plage artificielle des Sablettes – Lot 1 Avenant n°2 à la convention – modification de gérance**

*Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve la modification de gérance et la désignation d'une nouvelle personne physique responsable à l'égard de la ville des prescriptions du sous-traité de la plage de la SARL« ORLY»,*

*Demande son approbation au service de l'Etat compétent,  
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.*

**Affaire n°17 : Indemnisation forfaitaire du Compte Epargne Temps (CET) et modification du règlement intérieur**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Abroge le Règlement Intérieur issu de la Délibération n°118/16 du 30 juin 2016 ;  
Adopte le Règlement Intérieur du Compte Epargne Temps ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents ;  
Dit que les dépenses et les recettes seront imputées au Budget Principal de la Ville, exercice 2019 et suivants.*

**Affaire n°18 : Autorisations Spéciales d'Absences pour les agents publics territoriaux**

*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Fixe les Autorisations Spéciales d'Absences en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019,  
Précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants,*

**Affaire n°19 : Détermination du taux de promotion à l'accès à l'échelon spécial de certains grades**

*Rapporteur : Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Fixe les taux de promotion comme suit :*

CATEGORIE A - GRADES CONCERNES	Taux de Promotion
Attaché Hors Classe	100 %
CATEGORIE C - GRADE CONCERNE	Taux de Promotion
Brigadier-Chef Principal	100 %

*Précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants.*

**Affaire n°20 : Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2019**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019,  
Précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants.*

**Affaire n°21 : Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Menton et l'Association pour la Promotion du Citron de Menton**

*Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve le principe de mise à disposition d'un agent territorial auprès de l'APCM pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ainsi que la convention de mise à disposition,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui donnera lieu à un arrêté individuel de mise à disposition,  
Précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.*

**Affaire n°22 : Maintien du service public de l'Office National des Forêts**

*Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à :

Madame BOUROLLEAU Audrey, conseillère agriculture du Président de la République,  
membre du conseil d'administration de l'ONF

Monsieur BILLANT Jacques, directeur de cabinet du Ministre de l'agriculture

Monsieur LESUEUR Thomas, directeur de cabinet adjoint du Ministre de la transition  
écologique et solidaire

Monsieur MOULIN Emmanuel, directeur de cabinet du Ministre de l'économie  
L'intersyndicale de l'ONF

pour le maintien du service public forestier.

**Affaire n°23 : Appel d'offres restreint – maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades de 4  
bâtiments – attribution des marchés de maîtrise d'œuvre**

*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

Décide

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le lot 1 « Palais de l'Europe » à l'agence ESCANDE, sise 87 rue Jean Vernet, 84000 AVIGNON, mandataire du groupement, en vue de la restauration des façades du Palais de l'Europe pour un montant estimatif de :

Diagnostic Forfait définitif en € H.T.	Tranches prévisionnelle de travaux en € H.T.	Pourcentage de rémunération en fonction du montant des travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre des Avant-Projet à l'Assistance aux Opérations de Réception des travaux	Prestation supplémentaire éventuelle : ordonnancement, pilotage, coordination
22 000.00	De 300 000 à 500 000	12.50 %	2.00 %
	De 500 000 à 750 000	12.00 %	2.00 %
	De 750 000 à 1 000 000	11.00 %	2.00 %
	Supérieur à 1 000 000	10.00%	2.00 %

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le lot 2 « Musée de la préhistoire » à Sophie TRAMONTI, Architecte du patrimoine, sis 1 rue Balzac, 06000 NICE, mandataire du groupement, en vue de la restauration des façades du musée de la préhistoire pour un montant estimatif de :

Diagnostic Forfait définitif en € H.T.	Tranches prévisionnelles de travaux en € H.T.	Pourcentage de rémunération en fonction du montant des travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre des Avant-Projet à l'Assistance aux Opérations de Réception des travaux	prestation supplémentaire éventuelle : ordonnancement, pilotage, coordination
26 575.00	Inférieur à 250 000	10.35 %	1.40 %
	De 250 000 à 500 000	9.85 %	2.00 %
	De 500 000 à 750 000	8.15 %	1.70 %

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le lot 3 « Hôtel de Ville » à Jean GEITNER Architecte du Patrimoine – 611 Avenue Victor Hugo, 83600 FREJUS, mandataire du groupement, en vue de la restauration des façades de « l'Hôtel de Ville » pour un montant estimatif de :

Diagnostic Forfait définitif en € H.T.	Tranches prévisionnelles de travaux en € H.T.	Pourcentage de rémunération en fonction du montant des travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre des Avant-Projet à l'Assistance aux Opérations de Réception des travaux	prestation supplémentaire éventuelle : ordonnancement, pilotage, coordination
35 000 .00	Inférieur à 250 000	30.20 %	13.60 %
	De 250 000 à 500 000	15.20 %	4.53 %
	De 500 000 à 750 000	10.20 %	2.72 %

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le lot 4 « Centre Communal d'Action Sociale » à la Société LARSSON Joakim, Architecte, 65 Boulevard de Cessole, 06100 NICE, mandataire du groupement, en vue de la restauration des façades du « Centre Communal d'Action Sociale » pour un montant estimatif de :

Diagnostic Forfait définitif en € H.T.	Tranches prévisionnelle de travaux en € H.T.	Pourcentage de rémunération en fonction du montant des travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre des Avant-Projets à l'Assistance aux Opérations de Réception des travaux	prestation supplémentaire éventuelle : ordonnancement, pilotage, coordination
5 700.00	Inférieur à 150 000	5.00 %	1.75 %
	De 150 000 à 250 000	4.50 %	1.50 %
	De 250 000 à 500 000	4.00 % %	1.25 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés ci-dessus désignées et tous les documents ou actes y afférents.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les meilleures subventions possibles auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,
- Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

**Affaire n°24 : Aménagement des espaces publics en surface du nouveau parking souterrain des Sablettes : modifications n°1 aux marchés de travaux des lots n°1-2-4C et 5A et modification n°3 au marché de maîtrise d'œuvre**

*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 30 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

*Approuve et valide le nouveau coût définitif des travaux arrêté à la somme de 9 656 928.95 € H.T. soit 11 588 314,74 € TTC.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer les modifications n° 1 aux marchés travaux avec les titulaires des lots 1, 2, 4C et 5A.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer la modification n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement (ATU, AGENCE GUILLERMIN, AUREL DESIGN, EAUX ET PERSPECTIVES) pour fixation définitive des honoraires.*

**Affaire n°25 : Appel d'offres ouvert – acquisition de véhicules – 8 lots – attribution des marchés et accords-cadres**

*Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Décide d'attribuer :*

- le marché d'acquisition de véhicules lot n°1 à la société EUROVOIRIE SAS*
- l'accord-cadre d'acquisition de véhicules lot n°2 à la société PB ENVIRONNEMENT SAS*
- le marché d'acquisition de véhicules lot n°3 à la société GIE AZUR TRUCKS DISTRIBUTION*
- l'accord-cadre d'acquisition de véhicules lot n°8 à la société NISS'VEHICULES INDUSTRIELS*

*Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et accords-cadres à intervenir avec les sociétés ci-dessus désignées et tous les actes y afférents,*

*Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*

**Affaire n°26 : Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux**

*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Approuve la convention à passer avec le Conseil Régional PACA relative à la participation prévisionnelle financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux,*

*Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.*

**Affaire n°27 : Approbation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A la majorité absolue des suffrages exprimés** : 30 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin)

*Approuve la première modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération,*

*Précise que la présente délibération, toutes les pièces composant le projet de PLU et le rapport du Commissaire Enquêteur seront transmis au Contrôle de la légalité.*

*Précise que le dossier du PLU, tel qu'approuvé par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public au service Urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.*

*Décide qu'en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet des mesures de publicité suivantes :*

- Affichage de la délibération pendant un mois en mairie ;*
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département ;*
- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.*

**Affaire n°28 : Droit de Préemption Urbain simple et renforcé**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A la majorité absolue des suffrages exprimés** : 30 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin)

*Décide que le droit de préemption urbain renforcé, s'appliquera dans :*

- les zones urbaines, à l'exception des zones UE dédiées aux équipements collectifs et d'intérêt public et les périmètres des 3 Zones d'Aménagement Différé,*
- et les zones d'urbanisation future (AU) définies dans le PLU.*

*Précise que le droit de préemption s'applique aux aliénations et cessions mentionnées à l'article L.211-4 du code de l'urbanisme sur la totalité du territoire soumis à ce droit.*

*Précise que le droit de préemption urbain renforcé entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme.*

*Décide qu'en application de l'article R 211-2 du code de l'urbanisme la présente délibération*

- fera l'objet d'un affichage en mairie de MENTON pendant un mois,*
- fera l'objet d'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département.*

*Décide qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée à :*

- Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes,*
- Monsieur le directeur départemental des services fiscaux,*
- Monsieur le président du conseil supérieur du notariat,*
- la chambre départementale des notaires,*
- au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance,*
- au greffe du même tribunal.*

*Autorise Monsieur le Maire ou l'un des adjoints à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.*

**Affaire n°29 : Terrain sans maître sis à Menton, lieudit Parisa – Piste de la Giraude, cadastré AR n°6 - Incorporation au domaine privé communal**

*Rapporteur : M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Décide d'incorporer la parcelle AR6 dans le domaine privé de la Commune.*

**Affaire n°30 : Réalisation des décors peints du 2 rue du Jonquier – octroi complémentaire d'une participation financière de la Ville au Cabinet LVS**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière d'un montant de 1 638 € dans le cadre de la réalisation des décors peints du 2 rue du Jonquier au Cabinet LVS.*

**Affaire n°31 : Réalisation du ravalement des façades du 5 traverse du Bastion – octroi d'une participation financière de la Ville au Syndic bénévole**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière d'un montant de 1 950 € dans le cadre du ravalement des façades du 5 Traverse du Bastion au syndic bénévole.*

**Affaire n°32 : Réalisation du ravalement des façades du 6/6bis rue du Bastion – octroi d’une participation financière de la Ville au Syndic de copropriété représenté par le cabinet LVS**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l’unanimité**

*Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière d’un montant de 5 062 € dans le cadre du ravalement des façades du 6/6 bis rue du Bastion au cabinet LVS.*

**Affaire n°33 : Réalisation du ravalement des façades du 5 rue Ciapetta – octroi d’une participation financière de la Ville au Syndic de copropriété représenté par le cabinet LVS**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l’unanimité**

*Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière d’un montant de 5 734 € dans le cadre du ravalement des façades du 5 rue Ciapetta au cabinet LVS.*

**Affaire n°34 : Cession à la SEMIM de deux logements situés au 20 rue Capodana à Menton**

*Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal*

**A l’unanimité** - MM. Juhel, Camo, Scandola, Pinet et Mme Paillac ne participent pas au vote.

*Décide de céder les deux logements communaux situés 20 rue Capodana à la SEMIM pour un euro symbolique,*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette cession.*

**Affaire n°35 : Cession à la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française de la déchetterie et du quai de transit situés à la zone d’activité**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l’unanimité**

*Décide de céder à la CARF la propriété des biens cadastrés, sur la commune de Menton, section BS n°53 et sur la commune de Castellar section AB n° 16, 17 et 24.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à ce contrat.*

**Affaire n°36 : Cession du bien situé 9472 avenue de St Roman à la SASU « Careï entreposage »**

*Rapporteur : M. Franc COMBE, conseiller municipal*

**A l’unanimité**

*Décide de céder le bien sis 9 472 avenue de St Roman à la SASU « Careï Entreposage » pour la somme de 3 000 000 euros.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à ce contrat.*

**Affaire n°37 : Résiliation anticipée du bail à construction pour le bien sis 9473 avenue de St Roman puis cession au groupe VEOLIA**

*Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal*

**A l’unanimité**

*Décide de mettre fin, de manière anticipée, au bail à construction pour le bien sis 9 473 avenue de St Roman et de verser à la société « Sud Est Assainissement » une indemnité de 1 euro,*

*Décide de céder ledit bien au groupe VEOLIA pour la somme de 375 000 euros.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à ces contrats*

**Affaire n°38 : Cession des droits détenus par la commune dans le bail à construction de l'Hôtel Ibis budget situé 57 porte de France à Menton**

*Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Décide de céder les droits que la commune détient dans le bail à construction pour le bien situé 57 porte de France à la SARL SEHPLC pour la somme de 2 700 000 euros et que le paiement aura lieu selon les échéances suivantes :*

- 2 000 000 d'euros à la signature de l'acte de vente,
- 100 000 euros par an pendant 7 ans.

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à ce contrat.*

**Affaire n°39 : Bilan de la politique foncière exercée en 2018**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 30 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

*Approuve le bilan des opérations immobilières réalisées par l'EPF PACA, explicité en exposé,*

*Autorise Monsieur le Maire de Menton à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.*

**Affaire n°40 : Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (PLH3) arrêté par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**

*Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Donne un avis sur le Programme Local de l'Habitat 3 et autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.*

**Affaire n°41 : Réalisation d'une crèche dans l'immeuble « Les Faunes » situé 77, 79 et 81 route de Sospel à Menton – avis du service du Domaine**

*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Précise que, dans le cadre du projet de réalisation d'une crèche dans l'immeuble « Les Faunes », le prix de vente du local et des 4 places de stationnement s'élève à 500 000 euros hors taxes et le montant des aménagements à 232 560 euros hors taxes.*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette acquisition.*

**Affaire n°42 : Participation aux opérations de création de 80 logements étudiants en secteur sauvegardé**

*Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Décide :*

*-d'établir l'effort foncier et financier plafonné à 500 000 euros à répartir sur plusieurs exercices (2020 et suivants) qui pourront être déduits de l'amende SRU due au titre de la carence, au profit de la SA Logis Familial, partenaire du logement locatif social déjà présent,*

*-de faire estimer le montant du bail à réhabilitation de la caserne Forty sur une durée d'au moins cinquante ans,*

*-de rechercher et monter les dossiers de subventions supplémentaires que la ville et ses partenaires pourront mobiliser, pour la rénovation d'hébergements multi-sites en totalité constitués par des logements locatifs sociaux,*

*-de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la réhabilitation de ces bâtiments pour créer des logements sociaux adaptés aux étudiants, travailleurs précaires ou en apprentissage.*

**Affaire n°43 : Lancement de la procédure d'expropriation des parcelles AY86 appartenant à la SARL « Les Arcades de Menton » et BK131-126 appartenant « aux copropriétaires du 6 rue Pasteur, Le Mondial » pour cause d'utilité publique**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Décide d'approuver le principe de solliciter d'ici quelques mois Monsieur le Préfet pour acquérir, par voie d'expropriation, les parcelles AY86 et BK131-BK126,  
Approuve le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique tel qu'il en résulte du plan  
Autorise M. le Maire à prendre et à signer tous actes aux effets ci-dessus.*

**Affaire n°44 : Compte-rendu des décisions municipales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Prend acte**

*des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 11 avril 2019 et enregistrées sous les n°141/19 à 240/19*

*La séance est levée à 21h00*

MENTON, le 9 juillet 2019

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL